

Première édition  
2015-07-01

AMENDMENT 1  
2021-12

---

---

---

**Matériel agricole — Semoirs —  
Considérations pour réduire au  
minimum les effets de l'échappement  
du ventilateur des systèmes  
pneumatiques**

AMENDEMENT 1  
iTeh Standards

*Agricultural machinery — Equipment for sowing — Minimization of  
the environmental effects of fan exhaust from pneumatic systems*  
AMENDMENT 1  
Document Preview

[ISO 17962:2015/Amd 1:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/510d094f-8f82-4880-a967-53d63fb3b5e9/iso-17962-2015-amd-1-2021>



Numéro de référence  
ISO 17962:2015/Amd.1:2021(F)

© ISO 2021

**iTeh Standards**  
**(<https://standards.iteh.ai>)**  
**Document Preview**

[ISO 17962:2015/Amd 1:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/510d094f-8f82-4880-a967-53d63fb3b5e9/iso-17962-2015-amd-1-2021>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 3, *Sécurité et confort*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 144, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).



# Matériel agricole — Semoirs — Considérations pour réduire au minimum les effets de l'échappement du ventilateur des systèmes pneumatiques

## AMENDEMENT 1

3.1

Modifier le paragraphe 3.1 comme suit:

### 3.1 Généralités

Un moyen de minimaliser les effets de l'échappement du ventilateur des systèmes pneumatiques doit être employé en utilisant l'une des méthodes présentées en 3.2, 3.3 ou 3.4.

L'application des principes de conception est un moyen acceptable de réduire les effets de l'échappement du ventilateur. En alternative, des méthodes d'essai peuvent être utilisées pour vérifier la conformité.

3.3

### iTeh Standards

Modifier le titre de 3.3 comme suit:

#### 3.3 Méthode d'essai au champ

#### Document Preview

3.3.1.1

[ISO 17962:2015/Amd 1:2021](#)

Ajouter une nouvelle phrase dans le paragraphe 3.3.1.1 comme suit:[3fb3b5e9/iso-17962-2015-amd-1-2021](https://standards.iteh.ai/3fb3b5e9/iso-17962-2015-amd-1-2021)

La zone d'essai doit être un terrain ayant été préparé à l'ensemencement. La zone d'essai, doit être soit un sol préparé plat, soit un matériau végétal ne dépassant pas 10 cm au-dessus de la surface du sol.

3.3.8.2

Modifier la référence au paragraphe renuméroté 3.6 comme suit:

**3.3.8.2** La valeur moyenne (pourcentage de sédiment de la poudre de détection émise) de 90 valeurs mesurées (30 pour chaque essai), doit être calculée et enregistrée suivant 3.6.3 c).

3.4

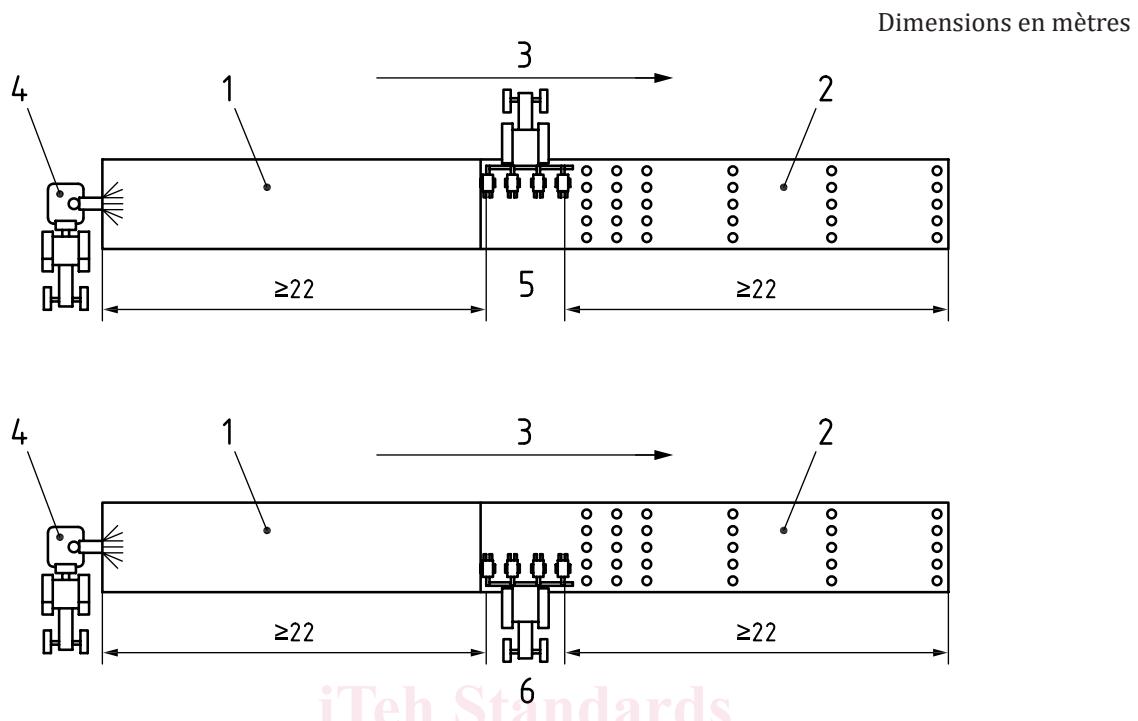
Ajouter un nouveau paragraphe 3.4 comme suit:

### 3.4 Méthode d'essai en soufflerie

#### 3.4.1 Zone d'essai

**3.4.1.1** La zone d'essai doit être une soufflerie (voir [Figure 3](#)). La surface du sol de la soufflerie doit être un sol préparé pour l'ensemencement comme décrit dans le manuel de l'opérateur. Les conditions d'essai du sol doivent être enregistrées dans le rapport d'essai.

En suivant le flux d'air, le tunnel continuera autour du semoir en fournissant un trou aussi petit que possible permettant de placer l'équipement dans le tunnel.



#### Légende

- 1 zone de tunnel pour uniformiser le flux d'air artificiel
- 2 zone surveillée avec des collecteurs artificiels (boîtes de pétri)
- 3 direction du vent artificiel
- 4 ventilateur
- 5 position A (position du semoir)
- 6 position B (position du semoir)

[ISO 17962:2015/Amd.1:2021](https://standards.iteh.ai/ISO_17962:2015/Amd.1:2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/510d094f-8f82-4880-a967-53d63fb3b5e9/iso-17962-2015-amd-1-2021>

**Figure 3 — Schéma de la soufflerie et des positions (A et B) de l'équipement du semoir soumis à l'essai**

**3.4.1.2** Un ventilateur doit être placé sur un des côtés du tunnel. La vitesse de l'air produite par le ventilateur doit être conforme à celle qui est décrite en 3.4.3.2.

**3.4.1.3** Un flux d'air uniforme doit être présent à proximité du semoir soumis à l'essai. Le flux d'air doit être mesuré à 4 hauteurs et 4 largeurs régulièrement espacées (16 points de données au total), à 5 mètres en amont de l'extrémité exposée au vent du semoir soumis à l'essai. Le coefficient de variation (CV) des mesures de la vitesse du vent doit être inférieur ou égal à 10%.

**3.4.1.4** Le semoir doit être soumis à l'essai dans deux positions A et B (voir [Figure 3](#)). La position (A) est celle où le flux d'air se déplace de gauche à droite transversalement au sens de déplacement du semoir. La deuxième position(B) est celle où le flux d'air se déplace de droite à gauche transversalement au sens de déplacement du semoir. La zone d'échappement du ventilateur d'aspiration doit être au moins à 22 m de l'extrémité de la soufflerie.

**3.4.1.5** Des essais doivent être réalisés en utilisant le semoir en position statique avec un système de distribution des semences chargé.